



+33 (0)8 11 90 21 31

Communiqué de presse

Jeudi 11 décembre 2014

Contacts presse :

Philippe-Henri Forget
Saumur

Tel : 06 30 10 03 12

Philippe-henri.forget@ifce.fr

Tiphaine Drouot

Le Pin

Tel : 02 33 12 12 26

Tiphaine.drouot@ifce.fr

Taxe d'apprentissage : Soutenir la formation pour professionnaliser les métiers du cheval et de l'équitation

Du mois de novembre 2014 au mois de mars 2015, l'institut français du cheval et de l'équitation organise une campagne pour récolter la taxe d'apprentissage pour ses formations sur les sites de Saumur, du Pin et d'Uzès.

Améliorer et compléter les outils pédagogiques

Les fonds récoltés au titre de la taxe d'apprentissage doivent être utilisés pour les besoins spécifiques des formations. Cela permet de développer l'offre de formation, de créer de nouveaux cursus mais aussi d'améliorer l'enseignement et les outils pédagogiques : achat de matériel (robot caméra par exemple), intervention de spécialistes (expert en préparation mentale du cavalier, en motricité, en relation homme/cheval, professeur de théâtre...). On peut également citer l'organisation de voyages dans un objectif d'immersion dans les filières équinées étrangères.

Quel intérêt les entreprises ont de donner à l'ifce ?

En soutenant l'ifce, les entreprises apportent un véritable soutien à la filière équine. Elles investissent dans la formation d'excellence de leurs potentiels collaborateurs ou employés et participent au développement et au dynamisme de la filière. De plus, l'ifce accueille et associe les entreprises partenaires aux grands événements sportifs et culturels qui marquent l'année, lors de Galas du Cadre noir ou pour une journée d'initiation à l'attelage ou à la sellerie sur le site du Pin.

L'ifce et l'école supérieure du cheval et de l'équitation

L'ifce, en tant qu'opérateur public du cheval en France, accompagne le développement des activités de la filière équine notamment par sa mission de formation. Chaque année, plus de 200 000 heures de formation sont dédiées à l'équitation, aux métiers de l'élevage et aux métiers relatifs au cheval comme la sellerie et la maréchalerie. Ces formations sont dispensées sur le site de l'Ecole nationale d'équitation à Saumur et l'Ecole nationale professionnelle des Haras au Haras national du Pin. Toutes ces formations seront désormais regroupées sous l'école supérieure du cheval et de l'équitation au sein de l'ifce.

Informations pratiques

Les structures éligibles au sein de l'ifce sont : le CFA interrégional du Pin à l'Ecole nationale professionnelle des haras via ses formations en apprentissage (CAP sellier-harnacheur, le CS utilisateur de chevaux attelés et le DEJEPS mention équitation), l'Ecole nationale d'équitation via ses formations diplômantes (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et enfin le Haras national d'Uzès via le BPJEPS mention attelage.

Contact : taxe.apprentissage@ifce.fr Pour en savoir plus : <http://www.ifce.fr/>